Jean-Baptiste André Godin à monsieur Carpentier, 19 janvier 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Carpentier *est destinataire de cette lettre*
Susse, Marie-René *est cité(e) dans cette lettre*

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation1 p. (285)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Carpentier, 19 janvier 1849, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26861

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26861?context=pdf

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction19 janvier 1849
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireCarpentier
Lieu de destinationRoye (Somme)

Description

RésuméSur le recouvrement d'une créance impayée par Susse : Carpentier se plaint que Godin le juge mal, mais Godin confirme qu'il est embarrassé par le retard mis à la résolution de l'affaire. Il indique à Carpentier qu'il lui revient de vérifier les garanties de l'effet présenté en paiement de la créance.

Mots-clés

Critiques, Distribution des produits, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)
Personnes citéesSusse, Marie-René

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomCarpentier
GenreHomme
Pays d'origineInconnu
ActivitéDroit/Justice
BiographieHuissier à Roye (Somme) au milieu du XIXe siècle.

NomSusse, Marie-René
GenreHomme
Pays d'origineInconnu
Activité

- Commerce
- Industrie (grande)

BiographieFabricant d'essieux en fer et marchand de fer en barres à Roye (Somme) au milieu du XIXe siècle. Autres formes du nom : Susse fils (1848), Susse-Douai (1848).
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 29/06/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26861?context=pdf

1849

Roche

Monsieur Carpentier

janvier 19

vous me dites par votre lettre que je vous juge mal est une erreur car je ne porte d'autre jugement que celui du retard apporté dans le remboursement de ma créance et dans ~~l'attitude~~ que vous avez mis a répondre a ma lettre si cela a été fait en vue des mes intérêts je vous en dois des remerciments mais pourtant il faut un terme.

vous me demandez si j'accepte le Billet que vous m'adressez il me semble que vous auriez du me dire si le crédit est solvable car il m'est impossible d'accepter cet effet s'il ne présente aucune garantie a l'échéance j'attendrai donc une nouvelle lettre de vous car j'aime mieux que vous prendriez tout de que que d'ajouter de nouveaux soucis a ma créance

agréez

La Fère

Monsieur Cottier

19

vous semblez croire que je me refuse a faire les choses qui est dans votre intérêt comme dans le mien de faire vous savez pourtant avec quel plaisir je reçois vos observations mais malgré cela je ne puis en general produire que les choses susceptibles d'être acceptées par un grand nombre de personnes les projets dont vous m'entretenez seront modifiés suivant votre désir mais sans être la mer a boire est un travail de quinze jours je ne saurais donc vous en expédier maintenant quand a la personne dont vous m'envoyez la lettre tout me confirme qu'elle ne sait pas faire usage d'un poêle et pour le prouver je m'offre maintenant la somme de 30 francs

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26861?context=pdf